

Règlement relatif au

« Prix Nouvelle Economie - à la recherche des solutions de demain »

Gland, le 8 septembre 2020

Préambule

Pour marquer son engagement en faveur de l'économie locale, la promotion économique de la Ville de Gland lance un appel à projets et propose d'attribuer un prix « Prix Nouvelle Economie – à la recherche des solutions de demain ». En ligne avec sa stratégie de promotion économique, la Ville invite sa population à explorer l'économie circulaire, expérimenter de nouveaux modèles économiques et à se fédérer en organisant des partenariats entre acteurs locaux.

1. Objectifs

Le présent Règlement définit les modalités du concours « Prix Nouvelle Economie - à la recherche des solutions de demain » dont les objectifs sont les suivants :

- Encourager à entreprendre, à se fédérer, à se lancer dans la recherche de nouveaux modèles d'affaires à la hauteur des enjeux actuels ;
- Valoriser les projets qui contribuent à l'économie de la Ville de Gland et améliorer leur visibilité et les opportunités de développement ;
- Stimuler le commerce local en mettant sur pied des actions en réponse à la crise ;
- Récompenser l'attitude proactive, forger la culture d'expérimentation et de coopération ;
- Renforcer la résilience locale par la création de l'emploi pérenne, ancré dans le tissu économique local, non délocalisable.

2. Conditions de participation

Sont éligibles toutes personnes morales ou physiques, domiciliées à Gland ou dont l'activité est ou sera basée à Gland, notamment :

- Entreprises déjà installées à Gland qui s'adaptent au contexte économique en appliquant des mesures innovatives, circulaires, de collaboration, etc. ;
- Entreprises qui prévoient de s'installer à Gland dans les 12 mois après la remise du Prix au plus tard, et ayant un lien préexistant avec la ville.
- Personnes domiciliées à Gland qui veulent monter leur projet d'entrepreneuriat ;
- Porteurs de projets qui prévoient une présence physique à Gland, (location commerciale, magasin éphémère, prestations de services) dans les 12 mois après la remise du Prix au plus tard, et ayant un lien préexistant avec la ville.

3. Modalités de participation

Pour participer au Prix, les participants doivent constituer un Dossier de Candidature selon le modèle figurant à l'Annexe 2 du présent Règlement ou sur le site internet www.gland.ch/economie. Le Dossier de Candidature peut être constitué selon le format choisi par les participants, en fonction du projet. Il doit obligatoirement contenir tous les éléments spécifiés dans le modèle proposé, notamment le Plan Financier (dépenses, prévisions de vente, etc.). Afin de mieux évaluer certains dossiers, des documents complémentaires peuvent être demandés ou une audition du participant peut avoir lieu. Les Dossiers de Candidature complets doivent être transmis par voie postale à : Promotion économique de la Ville de Gland, Grand'Rue 38, 1196 Gland, ou par voie électronique à : economie@gland.ch avant la date limite de clôture indiquée dans le Calendrier, Annexe 1. Par l'envoi du dossier, le candidat certifie avoir pris connaissance du Règlement relatif au Prix « Nouvelle Economie - à la recherche des solutions de demain » et en accepter en intégralement son contenu.

4. Jury

Le Jury est composé de :

- Président du Jury - Municipal en charge de la promotion économique de la Ville de Gland
- Représentants de l'administration de la Ville de Gland
- Invité externe – expert en économie
- Invité externe – expert en entrepreneuriat

5. Prix et Critères d'évaluation

Les lauréats choisis par le Jury seront récompensés avec :

- **Un Prix Principal de CHF 10'000.-**, pour un projet qui se démarque par son potentiel de renforcer le tissu économique local, notamment en appliquant les solutions liées à la proximité, l'économie circulaire, l'innovation et le partenariat entre acteurs locaux ;
- **Un Prix de CHF 2'000.-** pour un projet qui se démarque dans la catégorie : Proximité ;
- **Un Prix de CHF 2'000.-** pour un projet qui se démarque dans la catégorie : Economie circulaire, innovation ;
- **Un Prix de CHF 2'000.-** pour un projet qui se démarque dans la catégorie : Partenariat entre acteurs locaux.

Le Jury appliquera une approche systémique qui prend en compte les répercussions transversales des activités économiques. Les projets seront évalués avec une perspective à long terme et dans l'optique de la résilience locale. Le Jury évaluera tous les projets selon les Critères suivants :

Proximité

- Encourage à consommer local
- Incite au changement durable des habitudes de consommation
- Promotion des produits locaux, liens avec les producteurs locaux
- Synergie entre plusieurs acteurs de l'économie locale
- Privilégie le circuit court

Economie circulaire, innovation

- Modèle économique innovant
- Recherche des solutions par l'adaptation du modèle économique
- Efficacité des ressources, réduction du gaspillage
- L'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage
- Autres solutions circulaires à l'impact durable

Partenariat entre acteurs locaux

- Utilisation efficace et mutualisée des ressources
- Orienté vers l'intérêt collectif : qualité de vie et bien-être des habitants
- Mise en place de partenariats
- Nouvel acteur économique qui s'installe à Gland / nouveau projet
- Création de l'emploi pérenne, ancré dans le tissu économique local, non délocalisable

Les organisateurs se réservent un droit à ne pas attribuer le Prix Principal en cas de nombre ou de qualité insuffisants des dossiers.

6. Calendrier

Le Calendrier du Prix est défini chaque année. Il est communiqué dans l'annexe 1 de ce Règlement.

7. Engagement des participants

Par le dépôt du Dossier de Candidature, les participants du concours s'engagent à :

- Accepter sans restriction les dispositions du présent Règlement,
- Se rendre disponible pour la remise du Prix,
- Autoriser la communication du projet, de son nom, du nom de l'entreprise et de son image en général dans le cadre de la promotion du « Prix Nouvelle Economie » de la Ville de Gland,
- Indiquer la mention « Lauréat Prix Nouvelle Economie de la Ville de Gland » dans les communications aux médias durant les 2 ans suivant l'obtention du Prix,
- Accepter de répondre annuellement à un questionnaire de suivi.

8. Droit à l'image et données personnelles

Dans le cadre des activités liées à la promotion du Prix, des photographies et des vidéos peuvent être prises. Les participants autorisent la Ville de Gland à utiliser et divulguer ces photographies et ces vidéos dans le cadre de la communication et la promotion économique de la Ville de Gland. La diffusion peut impliquer une mise en ligne durable, la duplication des images et des données sur les réseaux sociaux.

Les données personnelles seront traitées conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas communiquées à des tiers, ni rendues accessibles en dehors de la communication en lien avec le Prix de la Ville de Gland.

9. Recours

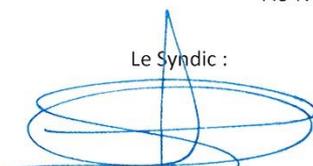
Toutes voies de recours contre la décision du Jury sont exclues.

10. Entrée en vigueur

Le présent Règlement entre en vigueur le 17 septembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



G. Cretegny



Le Secrétaire :



J. Niklaus

ANNEXE 1

Calendrier de Prix « Nouvelle Economie – à la recherche des solutions de demain », édition 2021

- Lancement de l'appel à projets : 7 septembre 2021
- Délai de remise des Dossiers de Candidature : 10 octobre 2021
- Annonce des résultats du concours : 10 novembre 2021 au Forum Nouvelle Economie à Gland
- Remise des Prix aux Lauréats : 10 novembre 2021 au Forum Nouvelle Economie à Gland

ANNEXE 2

Dossier de Candidature au Prix Nouvelle Economie 2021 - Modèle à suivre.

Le Dossier de Candidature peut être constitué selon le format choisi par les participants, en fonction du projet. Il doit obligatoirement contenir tous les éléments suivants :

1. Nom du Projet.
2. Description du projet. Quel problème voulez-vous résoudre ?
3. Plan d'action. Quelles activités prévoyez-vous d'entreprendre et quand ?
4. Innovation. Quel est l'aspect novateur de votre projet ?
5. Economie circulaire. Prévoyez-vous d'appliquer les principes de l'économie circulaire* ? Expliquez.
6. Partenariat. Prévoyez-vous de lancer un partenariat, une coopération avec les entreprises de la région ?
7. L'impact de votre projet pour la Ville de Gland. Comment les habitants pourront-ils profiter de votre projet ?
8. Les risques de votre projet.
9. Plan Financier (dépenses, prévisions de vente etc.)
10. Comment ce prix fera-t-il avancer votre projet ? Quelles dépenses avez-vous prévues ?
11. Coordonnées des porteurs du projet, Nom de l'entreprise, forme juridique.
12. Optionnellement : Informations complémentaires.

Afin de mieux évaluer certains dossiers, le Jury peut demander des documents complémentaires ou à auditionner les candidats.

***Les documents complémentaires publiés sur le site www.gland.ch/economie, notamment le Guide pour les participants et le Glossaire Nouvelle Economie expliquent les notions en lien avec l'économie circulaire et les pistes pour développer votre model économique.**

Pour toute renseignement complémentaire en lien avec la candidature contactez le Service responsable :

Promotion Economique :
FINANCES ET ECONOMIE
Grand'Rue 38 - CH-1196 Gland
Tél. : 022 354 04 73
Mobile : 079 252 57 79
economie@gland.ch